

Syndicat Mixte Bassin du Lay

***Aménagement de protection à la mer***

*La Tranche-sur-Mer (85)*

**Eau-Méga**  
Conseil en Environnement

*SAS au capital de 70 000 €*

B . P . 4 0 3 2 2  
17313 Rochefort Cedex  
environnement@eau-mega.fr  
Tel: 05.46.99.09.27  
www.eau-mega.fr



**Mémoire de réponse aux demandes de complément**  
**Réf. GUN : 0100000932**

Mars  
2022

Statut	Établi par	Vérfié par	Approuvé par	Date	Référence	Versión
Provisoire	K. BRUNETEAU	S. MAZZARINO	K. BRUNETEAU	23/03/2022	01-19-001	A

REPONSE AUX COMPLEMENTS DDTM 25/01/2021			
Date limite de réponse : 25/04/2021			
REF. RAPPORT : Indice B - Novembre 2020			
N°	Objet	Pièces concernées	Correction apportée
Réserves émises par le CSRPN			
	L'étude d'impact propose la mesure d'accompagnement MA08, consistant à retirer les ligneux tous les 2 ans pendant 10 ans. Le CSRPN souhaite que ces coupes aient lieu 2 fois par an pendant 3 ans.	MA08 : Retrait de ligneux sur le secteur des Rouillères	Modification de la MA08, ajustement du calendrier de suivi des mesures.
	Le CSRPN propose que l'ensemble du système de digue soit interdit d'accès hors passage du camping des Rouillères. L'accès aux digues sera strictement réservé pour l'entretien de l'ouvrage, opérations de secours aux personnes et incendie, et opérations de gestion de la réserve.	MA 09 : Interdire la circulation du public sur les digues	Le dossier déposé va déjà en ce sens, le SMBL ayant prévu une interdiction complète de l'accès aux digues sauf pour les raisons mentionnées ci-contre. L'étude d'impact aurait pu appuyer plus ce propos, néanmoins le projet est d'ores et déjà compatible avec cet avis du CSRPN.
	Les 2 anciens accès plages goudronnés du camping de l'Escale du Perthuis doivent être étrépisés sous le contrôle des équipes de la réserve et non un seul comme proposé dans le dossier.	MC01 : Fermeture de l'accès direct-plage du camping « L'Escale du Perthuis »	Même remarque que ci-dessus. L'étrépage du second accès fermé est prévu. Ce point sera clairement spécifié au PRO et dans le DCE.
	Au risque que les anciens accès évoqués ci-dessus ne forment une zone-refuge pour les amphibiens, l'étrépage devra être réalisé sous le contrôle du conservateur de la réserve et/ou de son représentant.	MC 04 : Retrait du bitume par étrépage sur les anciens accès	Cette précision sera indiquée dans le DCE.
	Pour éviter le dérangement ou les usages inadaptés, le CSRPN propose que l'accès-plage des Rouillères soit bordé de ganivelles sur toute sa longueur	MC 01 : [...] Gestion différenciée de l'accès-plage de l'Avenue des Bouchots	L'accès-plage de l'avenue des Bouchots est maintenu à condition de diriger le public par un double-rang de ganivelles. Le même aménagement sera réalisé sur l'accès-plage du camping des Rouillères afin de continuer à limiter les divagations en réserve.
	Sur la digue de la Belle Henriette, la canalisation des publics sera assurée pour rappeler l'interdiction de descente depuis celle-ci. Cela devra se faire en installant des dispositifs d'information tous les 20m environ sur le parapet/muret de la digue.	MA 09 : Interdire la circulation du public sur les digues	Même remarque qu'au point n° 2. A noter que l'étude d'impact précise que cette zone de la RNN, où le parement présente une pente importante débouchant sur des prés salés peu engageants à la promenade, ne fait pas l'objet de beaucoup d'infractions. Le SMBL note toutefois la proposition d'installer une signalisation tous les 20m. Ce point sera inscrit au DCE des travaux.
	Le comptage de Hiboux des Marais, proposé dans l'étude d'impact, est déjà assuré par le gestionnaire, et n'apporte pas une plus-value importante aux mesures ERC proposées dans l'étude.	MA08 : Retrait de ligneux sur le secteur des Rouillères	Le comptage des oiseaux est retiré de la mesure.

	Le pétitionnaire envisage que les mesures conservatoires pour le Pélobate cultripède ne soient pas fonctionnelles	VII.5. Compensation au titre de la faune : suivis	<p>La remarque du CSRPN fait référence au passage suivant de l'étude d'impact :</p> <p>« Concernant la durée de mise en œuvre de ces suivis, elle est généralement de 30 ans, période demandée par les services de l'état. Néanmoins, le secteur considéré (la lagune de la Belle Henriette dans son entièreté) bouge très rapidement et deviner son évolution sur 5 ans est déjà très aléatoire. Le maître d'ouvrage propose alors de s'engager sur une durée de 15 ans pour ces mesures de suivi. Si, avant l'échéance des 15 ans, les secteurs concernés par les mesures changent au point que les actions de compensation n'ont plus lieu d'être (disparition naturelle de la dune grise sur des emprises de compensation de la dune grise, par exemple), le suivi sera stoppé, et un bilan actant du changement radical de ces habitats suite à des évènements naturels sera rédigé pour justifier l'arrêt des suivis et l'échec de la mesure.</p> <p>Rappelons que le principe de gestion qui prime sur le RNN BH est la libre évolution des milieux. Ce principe doit rester maître dans la gestion de ces mesures dès lors qu'elles seront intégrées au futur plan de gestion. »</p> <p>Il n'est pas envisagé que les mesures soient inefficaces à court terme. Il est envisagé que l'évolution du milieu, tendant très largement à la salinisation de celui-ci, prenne le dessus sur les milieux recréés. Dans le respect du principe de libre-évolution appliqué par la réserve, et au regard de la littérature<sup>1</sup>, il n'apparaît pas pertinent de lutter contre le recul du trait de côte <i>ad vitam</i>. L'étude précise que les mesures compensatoires et les suivis resteront d'actualité jusqu'à ce que l'évolution naturelle du site s'y oppose. La RNN BH a déjà largement orienté ses suivis et protocoles depuis la création de la réserve, en réaction au changement des conditions physico-chimiques du site.</p>
	Le suivi des têtards de Pélobate cultripède doit être étendu aux autres espèces d'amphibiens. Un calendrier coordonné des suivis devra être réalisé, afin de ne pas réaliser de doublon.	VII.5. Compensation au titre de la faune : suivis	La précision sera intégrée. Un calendrier des suivis sera réalisé conjointement avec la RNN BH.
<b>Éléments à fournir obligatoirement au CSRPN</b>			
	L'équipe de la réserve valide l'écologue qui assurera le suivi du chantier. La RNN BH est informée du suivi des travaux et conviée aux réunions de chantier.	-	N'appelle pas à réponse immédiate. Élément à leur fournir en phase DCE.
	Calendrier prévisionnel des travaux et adaptations	-	N'appelle pas à réponse immédiate. Élément à leur fournir en phase DCE.
	Utilisation de matériaux de qualité des matériaux, a minima en surface.	MR 11 : Choisir des matériaux de qualité pour la création de la digue des Rouillères	Cette préconisation est déjà prévue. Les matériaux choisis seront transmis pour validation au gestionnaire de la Réserve et seront transmis à la DDTM et à la DREAL pour être soumis à la connaissance du CSRPN. Il est prévu d'emprunter ces matériaux sur des zones non connues pour leur pollution, qu'elle soit sous forme de macrodéchets ou de particules fines et hydrocarbures.

<sup>1</sup> CHAUMILLON E., GARNIER. E., SAUZEAU T., 2014. *Les littoraux à l'heure du changement climatique*, 264 p.

## Au titre de la complétude du dossier

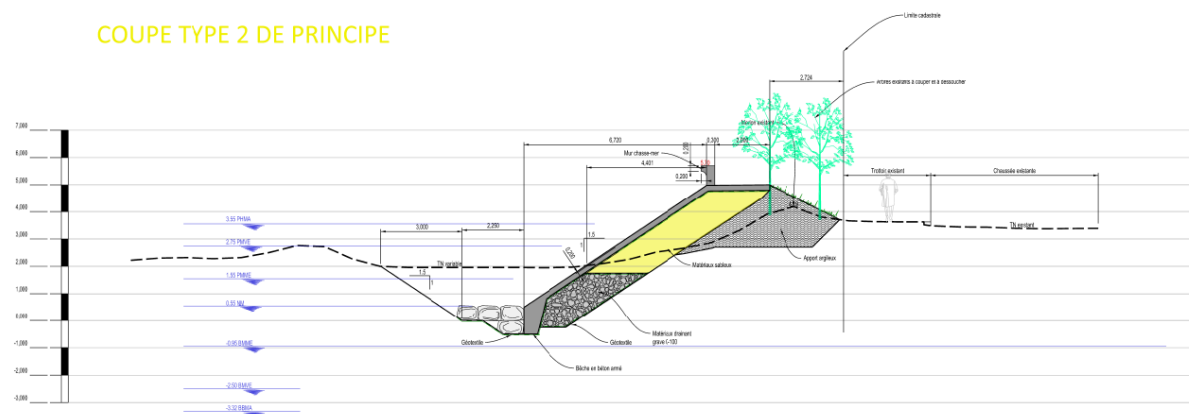
1

**Concernant l'avant-projet de restauration de la digue de la Belle Henriette (A15) :**

Il serait plus compréhensible de voir la localisation des différentes vues en coupe. Les coupes correspondent à des coupes de principe d'application sur des tronçons indiqués sur les vues en plan. Par contre ces coupes n'ont pas été mises à jour dans le dossier et présentent encore un muret simple en tête du parement aval.

Les coupes à jour sont jointes à la présente note (Annexe 1)

## COUPE TYPE 2 DE PRINCIPE



2

**Concernant l'avant-projet de création de la digue des Rouillères (B1) :**

L'accès pompier en face du camping des Rouillères sera-t-il exclusif aux pompiers, ou est-ce que les vacanciers pourront l'emprunter ?

Le dossier présente des incertitudes :

- sur les vues 2.1 et 3.10 et sur le plan donné en annexe, l'accès piéton a été maintenu et l'emprise du projet est arrêtée à la limite Est de cet accès,
- sur les figures 3.8 et 3.9 et dans le paragraphe 3.4.1, l'accès est dévié 100 mètres plus à l'Est, sans description liée à cette déviation.

Le dossier doit faire état de choses claires et cohérentes sur ce point.

Il convient de clarifier les choses sur l'extrémité Ouest de l'ouvrage : être précis sur où s'arrêtent les travaux de la digue, être clair sur le maintien ou non de l'accès et pour quels usages, être précis sur le contenu des prestations liées à la déviation vers l'Ouest de l'accès si c'est cette solution qui est finalement retenue.

L'accès au piéton sur l'accès pompier n'a pas d'impact sur la structure de la digue en elle-même.

L'accès pompier en face du Camping des Rouillères ne sera pas exclusif aux pompiers. Les piétons seront autorisés à l'emprunter depuis le camping. Mais afin de limiter les divagations dans la Réserve, il sera bordé de chaque côté par un double rang de ganivelles.

L'accès des Bouchots sera maintenu mais réduit en largeur et, lui aussi, bordé de chaque côté par un double rang de ganivelles.

3	<p><b>Concernant l'Étude de Dangers :</b> Les figures 3, 4 et 5 ne sont pas à jour : Les coupes sont à mettre à jour pour le secteur 3 de la Belle Henriette, ainsi que les éléments qui les décrivent dans cette note.</p>		Les coupes mises à jour seront intégrées au document (Cf. point 1 ci-dessus).
<b>Amélioration de la qualité du dossier</b>			
1	<p><b>Concernant l'avant-projet de restauration de la digue de la Belle Henriette :</b> Le gestionnaire devra : - rappeler les attendus du PRO sur les précisions sur les joints (A9) -- § 4.2, p 26, sur /es éléments en béton : le PRO devra être particulièrement précis sur la question des joints, que ceux-ci ne soient pas le point faible de l'ouvrage. Si des conditions de suivi et d'entretien sont à prévoir, il faudra les détailler dès le PRO, y compris dans leur dimension financière. - rappeler les attendus du PRO sur les conditions du suivi du pied des ouvrages (A12) -- § 4.3, p 27, sur l'affouillement : prévoir avec le PRO une rédaction à intégrer dans les consignes pour le suivi du pied : comment y procéder, que regarder, à partir de quand considérer qu'il faut intervenir ou consulter un MOE ...</p>		<p>Les détails techniques de traitement des joints de dilatation du parement béton seront effectivement précisés en phase PRO. Le prix concerné par ces traitements spécifiques sera également intégré.</p> <p>Les conditions du suivi du pied d'ouvrage seront précisées au PRO avec une chapitre spécifique qui devra être intégré aux consignes de surveillance de l'ouvrage.</p>
2	<p><b>Concernant l'avant-projet de création de la digue des Rouillères (B2) :</b> En page 34, ne pas oublier que les remblais d'apport ne devront pas contenir de matières organiques, qui, en pourrissant, créent des vides qui favorisent l'érosion interne. Ce point est à rappeler pour le PRO.</p>		Les matériaux d'apport de remblai ne devront pas contenir de matières organiques. Ce point sera intégré aux spécifications techniques du PRO.

3	<p><b>Concernant l'avant-projet de création de la digue des Rouillères (B2) :</b> L'étude de dangers initiale précise que les travaux à venir se raccordent dans une dune grise, de 6,00 m NGF en crête, ce qui assure la continuité de la protection. Ce cordon de dune grise est large, ce qui explique que seule l'altimétrie ait été prise en compte pour cette conclusion. Ce secteur sera toutefois à surveiller. Il est demandé de préciser dans le PRO et dans les consignes définitives la nécessité de surveiller avec soin la dune grise dans laquelle la digue des Rouillères se raccorde à l'Ouest.</p>		<p>Ce point de surveillance spécifique qu'est le raccordement entre la digue et la dune grise sera précisé au PRO.</p> <p>Une fiche spécifique aux cordons dunaires sera ajoutée au Document décrivant l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation de l'ouvrage, soin entretien et sa surveillance en toutes circonstances.</p>																																																																																																																																																																						
4	<p><b>Concernant l'Étude de Dangers :</b> La note aurait pu reprendre les éléments essentiels de l'étude de dangers initiale, comme le niveau de sûreté après travaux, la performance de la dune grise à l'Ouest. Pour information, mais le fait que des données figurent dans l'étude de dangers initiale impose que celle-ci fasse partie du dossier soumis à l'enquête publique. Ce point sera traité avec le PRO qui sera à soumettre au SCSOH.</p>		<p>L'étude de dangers du Système d'endiguement a permis la définition des niveaux de sûreté des ouvrages avant et après travaux.</p> <p>Le tableau ci-dessous rappelle ces niveaux (le point de référence est le marégraphe de l'Aiguillon sur Mer situé dans l'estuaire du Lay) :</p> <table border="1" data-bbox="913 726 2150 933"> <thead> <tr> <th colspan="2" rowspan="2">Ouvrages</th> <th rowspan="2">id tronçon</th> <th colspan="8">Modes de défaillance et niveau d'apparition</th> <th rowspan="2">Niveau de sûreté (m NGF)</th> <th rowspan="2">NS rapporté au point de référence (m NGF)</th> <th rowspan="2">Niveau fluvial associé (m NGF)</th> <th rowspan="2">Débit associé (m³/s)</th> <th rowspan="2">Niveau marin associé au point de référence (m NGF)</th> <th rowspan="2">Période de retour associée</th> </tr> <tr> <th>Surverse sur la crête</th> <th>Erosion Interne</th> <th>Erosion Externe</th> <th>Glissements des talus</th> <th>Glissements liés aux sables</th> <th>Franchissement par paquets de mer</th> <th>Rupture des portes et batardeaux</th> <th>Gestion des ouvrages hydrauliques</th> <th>Etat et Vétusté des ouvrages</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Digue des Rouillères</td> <td rowspan="4">Avant travaux</td> <td>Secteur 1 NBH</td> <td>ROU_01_00</td> <td>3</td> <td>A</td> <td>A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>inexistant</td> <td>3,00</td> <td>3,30</td> <td></td> <td>&lt; 3,70</td> <td>NM &lt; 10 ans</td> </tr> <tr> <td>Secteur 2</td> <td>OA_02_RD</td> <td>4</td> <td></td> <td>D</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>satisfaisant</td> <td>4,00</td> <td>4,00</td> <td></td> <td>4,00</td> <td>NM 100 ans</td> </tr> <tr> <td>Secteur 3</td> <td>NBH_03_00</td> <td>4</td> <td>C</td> <td>C</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>mauvais</td> <td>4,00</td> <td>4,00</td> <td></td> <td>4,00</td> <td>NM 100 ans</td> </tr> <tr> <td>Secteur 4</td> <td>NBH_04_00</td> <td>3,77</td> <td>C</td> <td>C</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>mauvais</td> <td>3,77</td> <td>4,00</td> <td></td> <td>4,00</td> <td>NM 100 ans</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Digue des Rouillères</td> <td rowspan="4">Après travaux</td> <td>Secteur 1 NBH</td> <td>ROU_01_00</td> <td>5,7</td> <td>E</td> <td>D</td> <td>E</td> <td>D</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Satisfaisant</td> <td>4,90</td> <td>4,90</td> <td></td> <td>4,90</td> <td>NM 1 000 ans</td> </tr> <tr> <td>Secteur 2</td> <td>OA_02_RD</td> <td>5,7</td> <td>E</td> <td>D</td> <td>E</td> <td>C</td> <td>C</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>satisfaisant</td> <td>4,00</td> <td>4,00</td> <td></td> <td>4,00</td> <td>NM 100 ans</td> </tr> <tr> <td>Secteur 3</td> <td>NBH_03_00</td> <td>5,7</td> <td>E</td> <td>D</td> <td>D</td> <td>C</td> <td>D</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>satisfaisant</td> <td>4,90</td> <td>4,90</td> <td></td> <td>4,90</td> <td>NM 1 000 ans</td> </tr> <tr> <td>Secteur 4</td> <td>NBH_04_00</td> <td>5,7</td> <td>E</td> <td>D</td> <td>D</td> <td>C</td> <td>D</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>satisfaisant</td> <td>4,90</td> <td>4,90</td> <td></td> <td>4,90</td> <td>NM 1 000 ans</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'étude de dangers est jointe en annexe du présent mémoire (Annexe 2).</p> <p>Les performances de la dune sont précisées de l'étude de dangers notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le paragraphe 5.1.3.1 Dunes de Longeville, il est détaillé les caractéristiques des cordons dunaires de Longeville et de la Tranche :  <i>"Les dunes de Longeville se situent entre les communes de Saint-Vincent-Sur-Jard et la Tranche-sur-Mer Cette flèche sableuse qui a progressé vers le Sud (et a évolué en cordon dunaire), s'est développée en bordure de la partie Nord-ouest du marais poitevin.  Le cordon sableux s'étend sur près de 12 km et sur une largeur maximale de 1800 m. Son altitude varie de 5 m à 12 m. (DHI Rapport littoral vendéen 2007)  Lors de Xynthia cette barrière a subi une importante érosion, cependant sa hauteur et sa largeur sont toujours suffisantes pour éviter la submersion de Longeville-sur-Mer.  Entre 2011 et 2017, seules 2 zones présentent une érosion du cordon dunaire, les autres zones sont stables ou en accrétion (cf. Annexe 5.1). Les deux profils en érosion sont respectivement sur les communes de Longeville-sur-Mer (profil 12) et de la Tranche-sur-Mer (profil 16). Ils présentent des largeurs de cordon dunaire de 25 à 30 mètres et des altitudes supérieures à 12 m NGF.</i></li> </ul>	Ouvrages		id tronçon	Modes de défaillance et niveau d'apparition								Niveau de sûreté (m NGF)	NS rapporté au point de référence (m NGF)	Niveau fluvial associé (m NGF)	Débit associé (m³/s)	Niveau marin associé au point de référence (m NGF)	Période de retour associée	Surverse sur la crête	Erosion Interne	Erosion Externe	Glissements des talus	Glissements liés aux sables	Franchissement par paquets de mer	Rupture des portes et batardeaux	Gestion des ouvrages hydrauliques	Etat et Vétusté des ouvrages	Digue des Rouillères	Avant travaux	Secteur 1 NBH	ROU_01_00	3	A	A							inexistant	3,00	3,30		< 3,70	NM < 10 ans	Secteur 2	OA_02_RD	4		D							satisfaisant	4,00	4,00		4,00	NM 100 ans	Secteur 3	NBH_03_00	4	C	C							mauvais	4,00	4,00		4,00	NM 100 ans	Secteur 4	NBH_04_00	3,77	C	C							mauvais	3,77	4,00		4,00	NM 100 ans	Digue des Rouillères	Après travaux	Secteur 1 NBH	ROU_01_00	5,7	E	D	E	D					Satisfaisant	4,90	4,90		4,90	NM 1 000 ans	Secteur 2	OA_02_RD	5,7	E	D	E	C	C				satisfaisant	4,00	4,00		4,00	NM 100 ans	Secteur 3	NBH_03_00	5,7	E	D	D	C	D				satisfaisant	4,90	4,90		4,90	NM 1 000 ans	Secteur 4	NBH_04_00	5,7	E	D	D	C	D				satisfaisant	4,90	4,90		4,90	NM 1 000 ans
Ouvrages		id tronçon	Modes de défaillance et niveau d'apparition								Niveau de sûreté (m NGF)	NS rapporté au point de référence (m NGF)	Niveau fluvial associé (m NGF)	Débit associé (m³/s)							Niveau marin associé au point de référence (m NGF)	Période de retour associée																																																																																																																																																			
			Surverse sur la crête	Erosion Interne	Erosion Externe	Glissements des talus	Glissements liés aux sables	Franchissement par paquets de mer	Rupture des portes et batardeaux	Gestion des ouvrages hydrauliques					Etat et Vétusté des ouvrages																																																																																																																																																										
Digue des Rouillères	Avant travaux	Secteur 1 NBH	ROU_01_00	3	A	A							inexistant	3,00	3,30		< 3,70	NM < 10 ans																																																																																																																																																							
		Secteur 2	OA_02_RD	4		D							satisfaisant	4,00	4,00		4,00	NM 100 ans																																																																																																																																																							
		Secteur 3	NBH_03_00	4	C	C							mauvais	4,00	4,00		4,00	NM 100 ans																																																																																																																																																							
		Secteur 4	NBH_04_00	3,77	C	C							mauvais	3,77	4,00		4,00	NM 100 ans																																																																																																																																																							
Digue des Rouillères	Après travaux	Secteur 1 NBH	ROU_01_00	5,7	E	D	E	D					Satisfaisant	4,90	4,90		4,90	NM 1 000 ans																																																																																																																																																							
		Secteur 2	OA_02_RD	5,7	E	D	E	C	C				satisfaisant	4,00	4,00		4,00	NM 100 ans																																																																																																																																																							
		Secteur 3	NBH_03_00	5,7	E	D	D	C	D				satisfaisant	4,90	4,90		4,90	NM 1 000 ans																																																																																																																																																							
		Secteur 4	NBH_04_00	5,7	E	D	D	C	D				satisfaisant	4,90	4,90		4,90	NM 1 000 ans																																																																																																																																																							

			<p><i>Au niveau du Goulet à Longeville-sur-Mer, une intervention a eu lieu en décembre 2019 pour renforcer le cordon. Ce renforcement n'a pas tenu. Une seconde intervention a eu lieu mi-mai 2020, une reconstitution de la dune a été mise en place, avec la mise en œuvre d'une carapace en galets. Tous les profils étudiés sur ce cordon sont supérieurs à une altimétrie de 5 m NGF, altitude supérieure au niveau d'eau atteint lors de la tempête Xynthia (4.70m NGF)."</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le carnet de profil réalisé dans le cadre de l'étude du système d'endiguement, il est visiblement que sur les deux profils à l'Ouest de la digue des Rouillères, la dune a une altitude maximale supérieure à 6m NGF, ce qui est supérieur à la cote Xynthia de 4,70 m NGF. A la cote Xynthia, le profil 32 montre une largeur de plus de 60 m, ce qui, en plus de sa haute altimétrie, assure sa performance face à des événements extrêmes de type Xynthia. Ces deux profils sont joints en annexe 3.</li> <li>• De plus, il peut être considéré que la protection contre la submersion de la dune sableuse est assurée pour un niveau de crête minimal de + 5,00 m NGF et une largeur de 15 m. Pour les éléments naturels en place remplissant leur rôle protecteur et ayant une largeur inférieure à 15 m, le maintien de la configuration actuelle semble suffisant. Ces spécifications seront ajoutées dans l'étude de dangers en cours d'instruction.</li> </ul>
5	<p><b>Concernant l'Étude de Dangers :</b> Il conviendra de préciser dans le PRO et le DCE les préconisations faites dans cette note pour les travaux. Ce point sera traité avec le PRO qui sera à soumettre au SCSOH.</p>		<p>Les préconisations seront intégrées au PRO et au DCE. Le PRO sera soumis au SCSOH. De plus, un comité de pilotage sera organisé pour la validation du PRO auquel le SCSOH sera associé.</p>
6	<p><b>Concernant le document décrivant l'organisation</b> mise en place pour assurer l'exploitation de l'ouvrage, son entretien et sa surveillance en toutes circonstances :</p> <p>En phase de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En I1.B, il peut être demandé aux entreprises de définir une longueur de tronçon de travaux, surtout pour les secteurs 3 et 4. Cette longueur doit être définie de façon à ce qu'en cas de tempête Hs soient sûrs de pouvoir fermer provisoirement l'ouvrage.</li> <li>- En I1.B, prévoir aussi les conditions de fermeture du chantier aux heures non-ouvrables et les week-ends.</li> <li>- Esquisser les grandes lignes du schéma d'alerte et de son annuaire.</li> </ul> <p>Ces points seront à intégrer dans une version des consignes en phase travaux à soumettre au SCSOH en phase PRO en vue d'une insertion au DCE.</p>		<p>Le document sera mis à jour en intégrant les trois éléments cités ci-contre sera transmis au SCSOH avant de le joindre au DCE.</p>

7	<p><b>Concernant le document décrivant</b> l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation de l'ouvrage, son entretien et sa surveillance en toutes circonstances :</p> <p>En phase post-travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le document 2 partie 2.8 n'a pas été mis à jour et parle des opérations à venir encore au conditionnel.</li> <li>- La dune grise à l'Ouest des Rouillères est à intégrer dans la surveillance des éléments naturels. Une version à jour de ce document devra être soumise au SCSOH assez tôt pour qu'elle soit opérationnelle à la fin des travaux.</li> </ul>		<p>Le document 2 partie 2.8 sera mis à jour et la description de la surveillance du cordon dunaire à l'ouest des Rouillères sera décrit dans une fiche spécifique du document 2.</p> <p>L'ensemble sera transmis au SCSOH avant la fin du chantier.</p>
8	<p><b>Concernant la période de chantier :</b> il sera demandé la mise en place de kits anti-pollution, produits absorbants ; éventuellement de barrage pouvant contenir une nappe d'hydrocarbure, afin de prévenir tout risque de pollution accidentelle.</p>	ME 04 Procédure d'urgence en cas de fuites accidentelles	Cette précision aurait dû être précisée dans la mesure citée ci-contre. Ce point sera spécifié au DCE.
9	<p><b>Concernant la période de chantier :</b> les travaux étant situés en retrait des plages « Porte des lies » et « Saint Anne », il est préférable que ces derniers soient interrompus lors des périodes estivales (du 15 juin au 15 septembre) pour des raisons sanitaires et de sécurité.</p>	MR 08 : Adaptation de la période de démarrage des travaux et de la durée d'intervention	Les travaux sont prévus pour ne pas impacter du tout la période touristique citée ci-contre. Au-delà des risques sanitaires, la réalisation de travaux à cette période impacte également la qualité des séjours (circulation routière gênée, bruits, poussières et vibrations à proximité des campings, etc.).
10	<p><b>Après les travaux :</b> les profils de vulnérabilité des eaux de baignade devront faire l'objet d'une actualisation, conformément à l'article 0.1332-22 du code de la Santé Publique, à l'issue des travaux réalisés et avant le début de la saison balnéaire suivante.</p>	-	Les profils de vulnérabilité des eaux de baignade seront réactualisés.

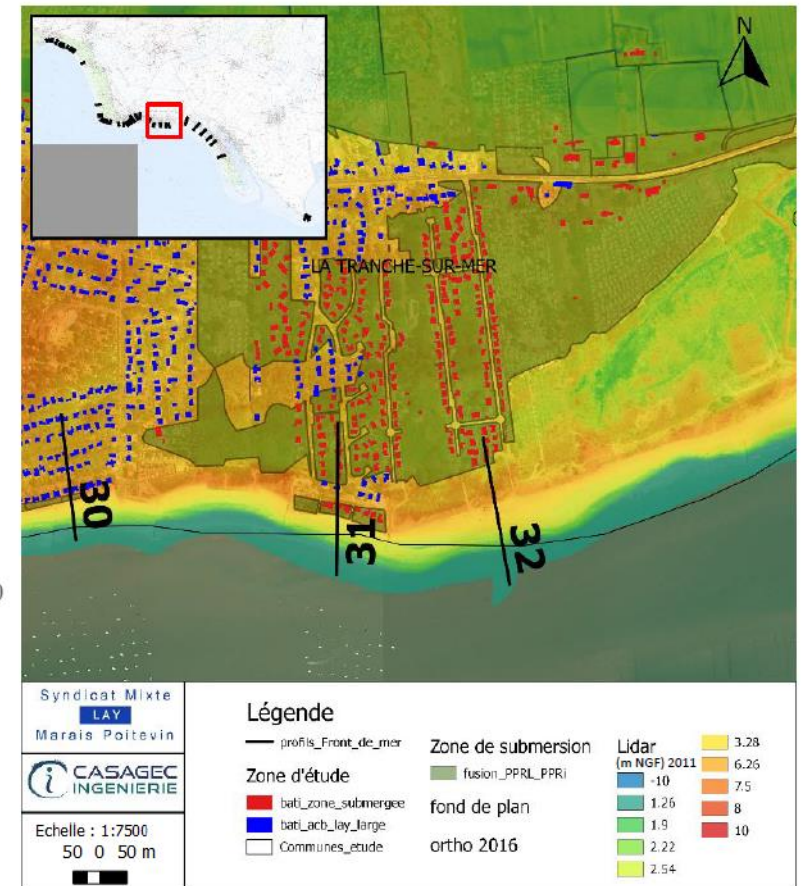
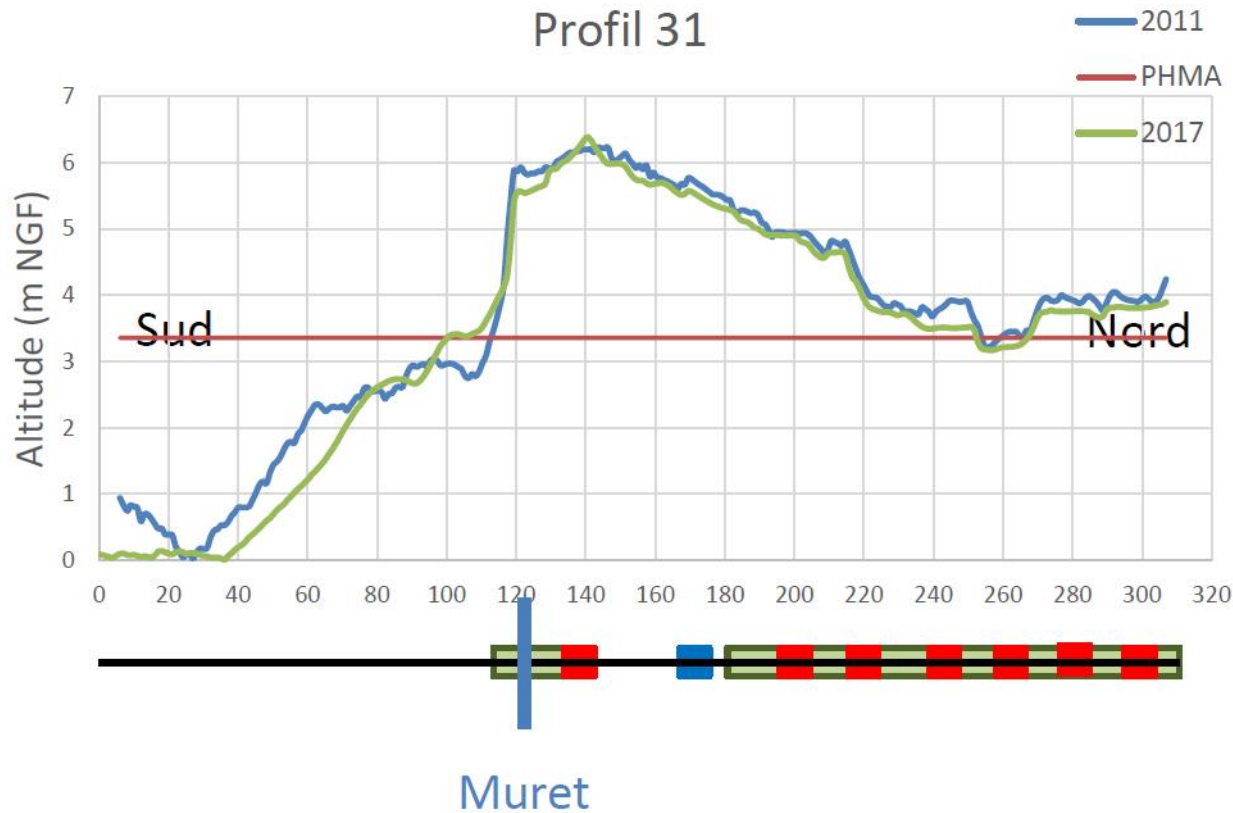


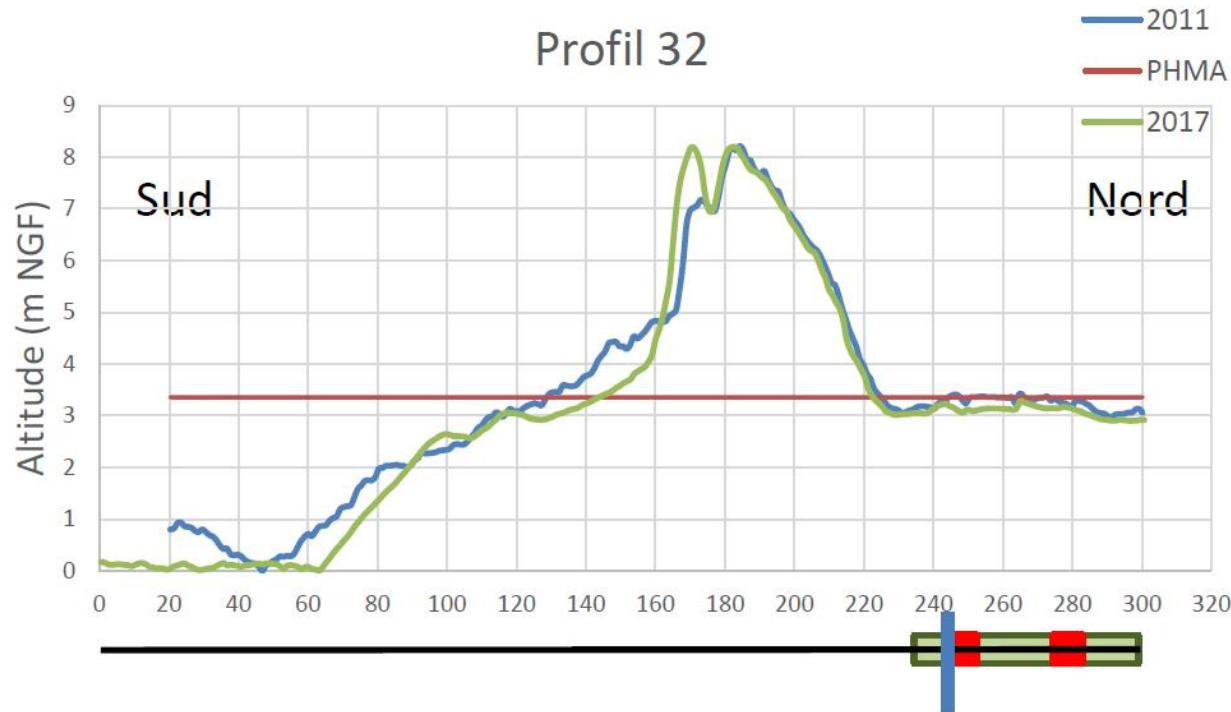
## Annexes

**Annexe 1 – Plans et coupe-type des secteurs 3 et 4**

**Annexe 2 – Etude de dangers du système d'endiguement**

### Annexe 3 - Fiches – Profil en travers de la dune des Rouillères





Muret

- Accrétion au niveau du cordon
- Erosion au niveau du TC

